



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 30 juin 2023

MESURES PRÉVENTIVES FACE AUX VIOLENCES URBAINES

De nombreuses villes de France ont connu des violences urbaines ces dernières nuits. Dans les Deux-Sèvres, aucun phénomène de ce type n'est à déplorer à cette heure.

Toutefois, il est constaté depuis le 30 juin 2023 des appels à se rassembler et à commettre des exactions dans plusieurs villes du département et plus particulièrement à Niort. Ces appels à se rassembler n'ont fait l'objet d'aucune déclaration préalable en préfecture. Considérant la nécessité de préserver l'ordre public et la sécurité, la préfète des Deux-Sèvres **a décidé d'interdire toute manifestation, rassemblement à caractère revendicatif, ainsi que tout attroupement entre les secteurs de la place de la Brèche, des Halles et du centre ville de Niortmath** du vendredi 30 juin 2023 à 18H00 jusqu'au samedi 01 juillet 2023 à 08H00.

De plus, afin de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes engendrées par l'utilisation détournée de certains matériels et constatées ces derniers jours au niveau national, **la préfète des Deux-Sèvres a décidé d'interdire** dans les villes de Bressuire, Niort et Thouars, du vendredi 30 juin 2023 à 16H00 au lundi 03 juillet 2023 à 08H00 :

- la vente, le transport et l'utilisation des artifices, des carburants au détail ainsi que des acides et de tous produits inflammables, chimiques ou explosifs
- le port et le transport d'armes de toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination.

